

(La Supplication (Doua

<"xml encoding="UTF-8?">

La Supplication (Doua)

Le Saint Prophète a dit: «La supplication est l'arme du Croyance, le Pilier de la Religion, et la Lumière des Cieux et de la Terre»(155). C'est pourquoi, la Supplication est devenue l'un des traits caractéristiques et un des signes distinctifs des Chiites, lesquels ont écrit des dizaines de livres, brefs ou détaillés, sur le Du`â, ses avantages et ses règles, ainsi que sur les Supplications que nous ont laissées les Imams d'Ahl-ul-Bayt. Dans ces livres, on peut découvrir les raisons pour les raisons

pour lesquelles le Saint Prophète et ses Successeurs Infaillibles d'Ahl-ul-Bayt ont incité les Musulmans à recourir au Du`â. Ainsi, ils nous ont indiqué que:

- «La Supplication est la meilleure adoration»(156)
- «La Supplication est la meilleure de toutes les bonnes actions que l'on puisse offrir à Allah, sur la Terre»(157)
- «La Supplication éloigne les désastres et les calamités»(158)
- «La Supplication est un remède pour toute maladie»(159).

Selon les Traditions, l'Imam Ali était "l'homme de la Supplication"(160), c'est-à-dire qu'il faisait beaucoup de Supplications. Quoi d'étonnant, puisqu'il s'agit du Premier des Monothéistes! Tout comme ses sermons (voir Nahj-ul-Balâghah), ses Supplications sont les pièces maîtresses de la rhétorique et de l'éloquence de la langue arabe. L'exemple en est la célèbre "Du`â Kumail" qu'il avait enseigné à Kumail Ibn Ziyâd(161). On trouve dans les Supplications de l'Imam Ali tellement de Connaissances Divines et d'orientations religieuses qu'elles peuvent constituer une bonne voie pour tout bon Musulman.

En réalité, les Supplications rapportées du Saint Prophète et des Membres Nobles de sa Sainte

Famille sont les meilleurs principes de Guidance pour les Musulmans qui y réfléchissent. Elles peuvent susciter en eux une Foi solide, le sens du sacrifice pour la cause de la Vérité, leur faire connaître les secrets de l'adoration et le plaisir d'implorer Allah et de rester seul avec Lui, leur enseigner ce que l'homme doit savoir pour préserver sa Foi et se rapprocher du Tout-Puissant, et les éloigner des sources de la corruption, des mauvais caprices et des hérésies. En un mot, ces Supplications contiennent le résumé des connaissances religieuses relatives aux bonnes mœurs, à la bonne éducation de l'âme, à la Foi Musulmane, et on peut même dire qu'elles constituent l'une des plus importantes sources de la pensée philosophique et de la recherche scientifique en matière de théologie et de morale.

Si tous les hommes avaient pu, ce qui est loin d'être le cas, s'éclairer de la Lumière projetée par le contenu profond et sublime de ces Supplications, on n'aurait pas vu apparaître toutes ces corruptions qui sévissent sur la Terre, et les âmes enchaînées par les malveillances qui remplissent notre monde auraient eu toute latitude de circuler dans un espace libre et sans entraves; mais, malheureusement, les hommes n'ont pas toujours tendance à écouter les bons conseils des réformateurs et des représentants de la Vérité, car comme le dit Allah: «L'âme est instigatrice de la malveillance» (Sourate Yousof, 12:53), et: «O Prophète!) La plupart des gens n'embrasseront pas la Croyance, malgré ton désir ardent» (Sourate Yousof, 12:103).

Il faut savoir que la racine du mal dans l'homme est sa vanité, son ignorance de ses défauts, et sa tendance à anoblir et à justifier ses actions. Ainsi, il commet des injustices et des agressions, il ment et louvoie, il suit aveuglement ses désirs et caprices, et cependant il s'ingénie à se convaincre qu'il ne fait que ce qu'il doit faire, ou bien il ferme les yeux délibérément sur ce qu'il fait de détestable, et il dédramatise en lui-même la mauvaise action qu'il commet. Or ces Supplications, puisées à la Source de la Révélation, s'efforcent de pousser l'homme à se livrer à lui-même, à se considérer en son âme et conscience, et à s'isoler avec Allah, afin de l'amener à reconnaître ses fautes et à s'avouer ses péchés, à implorer le Très-Haut de lui accorder le Pardon, et d'accepter sa repentance. C'est ce que l'on fait, par exemple, dans cette partie du "Du`â Kumail": «Mon Seigneur et mon Souverain! Tu m'as fait parvenir un Commandement auquel je n'ai pas obéi, ayant suivi mon caprice et ayant omis de prendre des précautions face à la séduction de mon ennemi, qui a pu me séduire par ce que je désirais, en s'aidant du destin; ce qui m'a conduit à transgresser une partie de Tes Prescriptions, et à contrevenir à certaines de Tes instructions»(162).

Il ne fait pas de doute que cette confession intime que l'homme fait dans son solitude est plus facile pour lui qu'une confession publique faite devant d'autres hommes, bien qu'elle reste quand même très difficile à faire. Par conséquent, si ce sentiment de remords est vraiment sincère, il peut modérer la vanité de l'âme malveillante et l'amener à rechercher le bien. Et quiconque veut rééduquer son âme doit chercher ces moments de solitude et d'isolement, afin de pouvoir méditer librement sur ses tendances malveillantes et demander des comptes à son âme. Et la meilleure façon de trouver cette solitude et cette demande de comptes, c'est de recourir à ces Supplications pieuses dont le contenu pénètre jusqu'au tréfonds de l'âme.

Qu'il lise par exemple le Du`â de Abou Hamzah al-Thamâlî(163), rapporté de l'Imam Zayn-ul-`Abidîn: «O Seigneur! Couvre toutes mes mauvaises actions avec Ta Magnanimité, pardonne-moi par la Noblesse de Ta Face».

Si on réfléchit au terme "couvre", on remarque qu'il suscite dans l'âme de désir de cacher ses mauvaises tendances, et amène l'homme, indirectement, à prendre conscience de l'existence de ces tendances, et ensuite à les reconnaître, lorsqu'il poursuit la Supplication: «Si j'avais su que quelqu'un d'autre que Toi serait au courant de ces mauvaises actions, je ne les aurais pas commises, et si j'avais commis que je serais puni pour mes péché, je les aurais évités».

Ainsi, cet aveu de péché et cette prise de conscience de sa volonté de cacher ses défauts suscitent en lui le désir de demander le pardon d'Allah, afin que les gens ne découvrent pas ses malveillances au cas où Allah déciderait de le punir dans ce monde et dans l'Autre. Dès lors, l'homme trouve un plaisir secret à implorer seul à seul Allah Tout-Puissant et à Le remercier pour le pardon qu'IL lui accorde et pour lui avoir évité d'être découvert par ses semblables: «O Allah! Je dis Tes louanges pour Ta Tolérance, malgré Ta Connaissance, et Ton Pardon, malgré Ton Pouvoir».

Puis, la Supplication suggère à l'homme l'idée que ses péchés ne sont pas commis par reniement d'Allah ni par mépris de Ses Commandements, mais en profitant de la Clémence et de l'Indulgence d'Allah, ce qui tend à maintenir le lien du serviteur avec son Seigneur: «Ce qui m'a amené à Te désobéir, c'est Ta Clémence à mon égard, ce qui m'a incité à être éhonté, c'est Ta Discretion (concernant mes péchés), et ce qui m'a fait me précipiter sur ce que Tu as interdit, c'est ma connaissance de la largesse de Ta Miséricorde et de la grandeur de Ton Pardon».

Les mots que renferment ces Supplications sont à même de réformer, de purifier l'âme, et d'amener l'homme à se soumettre totalement à Allah et à abandonner ses vices.

Nous n'avons pas assez de place dans ce livre pour mentionner un choix de Supplications diverses permettant de se faire une idée complète de leur valeur. C'est pourquoi nous nous contenterons de citer seulement quelques exemples de Supplications dans lesquelles l'homme recourt à une sorte d'arguments logiques à l'adresse d'Allah pour Lui demander Son Pardon, à l'instar de ce que l'on voit ci-après dans un extrait de "Du`â Komayl": «Serait-il possible, O mon Maître, mon Dieu et mon Seigneur, que Tu projettes le Feu sur les visages qui se sont prosternés devant Ta Grandeur, de langues qui ont prononcé sincèrement Ton Unicité en Te remerciant et en faisant Ton éloge, et sur des coeurs qui sont persuadés de Ta Souveraineté, des consciences qui ont été tellement imbues de Ta Science qu'elles sont devenues humbles, des membres qui se sont rendus à Tes sanctuaires pour témoigner de leur obéissance et demander Ton Pardon en toute soumission? Non! On ne Te croira pas ainsi! Ni Ta Grâce, ni Ta Générosité ne permettent de le croire».

Si nous réfléchissons longuement sur les significations profondes de ces mots, nous constaterons que les Supplications nous apprennent comment confesser nos péchés, nous donnent l'esprit d'obtenir la Miséricorde et la Clémence Divine, et d'une manière mystérieuse nous conduisent à adorer Allah et à Lui obéir, et nous enseignent que quiconque accomplit ses devoirs envers Allah mérite la Clémence et le Pardon Divins.

Ce genre d'enseignement incite l'homme à rechercher sa conscience, et en écoutant la voix de sa conscience, il peut accomplir les bonnes actions qu'il ignorait jusque là.

Dans la deuxième partie du "Du`â Kumayl", nous découvrons les différentes façons de s'adresser à Allah et de L'implorer: «A supposer O mon Seigneur, mon Maître et mon Souverain, que je puisse supporter le supplice que Tu m'infligerais, comment pourrais-je endurer ma séparation de Toi? Et à supposer que je puisse endurer la chaleur de Ton Enfer, comment pourrais-je supporter l'idée de ne plus aspirer à Ta Générosité?» Cette partie de la Supplication nous inculque l'idée de la nécessité de goûter au plaisir d'être à la Proximité d'Allah et de constater Sa Clémence et Son Pouvoir, plaisir qui doit atteindre un tel degré que son effet sur l'âme doit être plus grand que le supplice et la chaleur du Feu, c'est-à-dire que si l'homme suppose qu'il pourrait peut-être endurer la chaleur du Feu, il ne pourrait en revanche

supporter l'idée de ne pas pouvoir aspirer à la Générosité d'Allah. De même, ces phrases nous font savoir que l'amour et la proximité du Bien-Aimé et de l'Adoré Allah sont le meilleur intercesseur auprès de Lui en vue de l'obtention du Pardon pour le pécheur.

Il convient de conclure ce chapitre avec une Supplication brève, mais qui renferme d'une façon concise toutes les règles de la bonne morale et toutes les qualités louables que chaque homme devrait porter(164):

«O Seigneur! Accorde-nous la faveur de réussir à T'obéir, à nous écarter des péchés, à avoir une bonne intention et à reconnaître tout ce qui jouit de respect auprès de Toi.

«O Seigneur! Accorde-nous la Guidance et la Droiture. Dote notre langue de la faculté de dire la Vérité et la Sagesse, remplis notre esprit de Science et de Savoir, empêche-nous de bourrer notre estomac d'alimentation impure. Empêche nos mains d'opprimer et de voler. Eloigne nos yeux de tout ce qui est libertinage et débauche. Ferme nos oreilles aux absurdités et aux médisances.

«Accorde à nos uléma la piété et la capacité de donner de bons conseils, et à nos étudiants le désir de faire des efforts dans leurs études, et à ceux qui nous écoutent, de suivre le bon conseil et le bon prêche.

«Apporte aux Musulmans malades la guérison et le repos, et accorde à leurs morts la Clémence et la Miséricorde.

«Accorde la Dignité et l'Honneur à nos vieillards, le désir de se repentir à nos jeunes, la pudeur et la chasteté à nos femmes, la modestie et la générosité à nos riches, et la patience et la satisfaction à nos pauvres. Accorde aux conquérants Musulmans la faveur du triomphe et de la victoire, aux gouvernants le sens de la Justice et de la clémence, et aux administrés le sens de l'équité et de la bonne conduite.

«Accorde aux Pèlerins les moyens et les provisions, et rend-les capables d'accomplir le Hajj et la`Omrah que Tu leur as imposés comme obligations. O Toi le plus Miséricordieux des miséricordieux»(165).

Ceci étant dit, nous recommandons avec insistance à nos Frères de Foi de recourir autant que possible à la Supplication, pour en tirer tous les avantages, à condition, bien entendu, de méditer, de réfléchir et de se concentrer sur la signification de ce qu'ils récitent. Il faut qu'ils récitent le Du`â avec concentration, piété et recueillement, et prennent conscience qu'ils sont en train de parler avec Allah. Il faut aussi les réciter d'une manière naturelle, comme si ces Supplications sortaient du coeur, de l'esprit et de la plume de celui qui récite, pour exprimer réellement ce qu'il ressent et pense effectivement. Toutefois, il est indispensable qu'il suive dans leur récitation les instructions données à ce propos par les Successeurs Légitimes du Saint Prophète, autrement leur récitation, sans la présence de l'esprit et du coeur, et sans concentration, équivaudrait à de simples marmottements et ne servirait aucun des buts recherchés. Si on ne suit pas les instructions les concernant, les Supplications ne seront pas exaucées, comme la' dit l'Imam Ja`far al-Çâdeq: «Allah le Très Haut n'exauce pas la Supplication de quelqu'un qui a l'esprit distrait. Donc, quand vous récitez votre Supplication, ayant confiance en Allah et soyez certains que vos désires seront exaucés».(166)

Les Supplications de l'Imam Zayn ul-`Abedîn (al-Çahîfah al-Sajjâdiyyah)

Après la tragédie du 10 Moharram à Karbalâ' (167) et la consolidation du pouvoir des Omayyades, qui soumirent la Ummah à une dictature sanguinaire et firent fi des enseignements islamiques, l'Imam Zayn al-`Abedîn (l'Ornement des Adorateurs) resta enfermé chez lui, livré seul à son deuil et à sa douleur. Personne ne pouvait l'approcher, et il n'avait donc pas la possibilité de prêcher parmi les Musulmans(168).

Aussi, pour continuer de remplir sa tâche d'Imam, choisit-il la méthode de la Supplication (qui constitue, comme nous l'avons dit, l'une des méthodes d'éducation de l'âme en Islam) pour diffuser les Enseignements du Coran, les règles de la morale islamique et la voie des Ahl-ul-Bayt, ainsi que pour inculquer aux Musulmans l'esprit de la Religion et de la Piété.

C'était là une méthode nouvelle qui présentait l'avantage de permettre à l'Imam de maintenir les contacts avec les gens et de propager les principes de l'islam, sans attirer les soupçons de ses ennemis. Beaucoup de Supplications du Saint Imam furent compilées et regroupées dans un recueil intitulé "Al-Çahîfah al-Sajjâdiyyah", et auquel d'aucuns donnèrent le surnom de "Zabour Ale Mohammad". Ces Supplications se situent au sommet de la littérature arabe par

leur style, atteignent le niveau le plus élevé des objectifs de la Religion islamique par ce qu'elles visent, découvrent les points les plus profonds des Secrets de l'Unicité et de la Prophétie, dans leur contenu, et constituent la méthode la plus adéquate d'enseignement de la morale prophétique et des moeurs islamiques par leur valeur pédagogique, et embrassent, par leur variété, les différents aspects de la pédagogie religieuse, puisqu'on peut les considérer comme un enseignement de la Religion et de la morale sous forme de Supplications, ou comme une Supplication ayant la forme d'un enseignement de la Religion et de la morale. Et on peut dire , sans risque de se tromper, qu'après le Coran et Nahj al-Balâghah, elles constituent le plus haut degré de l'éloquence arabe et la meilleure des sources de la philosophie dans le domaine de la théologie et de l'éthique. Ainsi, elles nous enseignent comment glorifier, sacrifier, louer et remercier Allah, et comment Lui demander pardon(169). D'autres nous apprennent comment couvrir notre coeur et notre esprit devant Allah, dans la solitude(170). Elles nous font savoir la signification de l'invocation des Bénédiction sur le Prophète de l'Islam et tous les autres Prophètes et serviteurs élus d'Allah ainsi que la façon de les réciter(171). Elles nous expliquent comment nous devons respecter nos parents(172), quel sont les droits des parents sur les enfants, et les droits des enfants sur les parents, et quels sont nos devoirs et nos obligations envers les voisins et les proches, les devoirs des Musulmans en général les uns envers les autres, les devoirs des riches envers les pauvres et vice versa(173). Elles attirent notre attention sur nos devoirs vis-à-vis des dettes que nous contractons envers autrui, et sur la façon de se conduire dans les questions économiques et financières. Elles nous disent comment il faut nous comporter avec nos amis, nos collègues et tous les gens avec lesquels nous traitons dans nos différentes affaires(174). Elles nous indiquent comment nous pourrions réunir en nous-mêmes les différentes hautes qualités morales et comment nous devrions(175) surmonter nos difficultés avec patience et endurance, et ce qu'il faut faire lorsque nous sommes en bonne santé, et lorsque nous tombons malades(176). Elles attirent l'attention sur les devoirs et obligations des armées Musulmanes et sur la responsabilité des gens à leur égard(177).

En un mot, ce livre de Supplication décrit d'une façon claire et compréhensible les plus hauts mérites du Saint Prophète et les Commandements de la Religion.

Nous reproduisons ci-après quelques thèmes dominants qui se dégagent des Supplications que nous propose l'Imam Zayn al-Abidîne:

Enoncer la Croyance en Allah et L'identifier avec Sa Grandeur et Son Pouvoir, et expliquer la signification de l'Unicité d'Allah, tout cela constitue une partie délicate de la Connaissance. Et c'est justement ce thème qui constitue le sujet principal de ses Supplications et que celles-ci décrivent d'une façon savante. Voici un passage de la 1ère Supplication:

«Louanges à Allah, Qui est le Premier, Que personne n'a jamais précédé, et le Dernier, Auquel personne ne succédera. IL est l'Etre qu'aucun oeil ne peut percevoir et que tous les qualificatifs imaginables ne sauraient décrire. Il est le Seigneur Qui a fait venir la création à l'existence par Son Pouvoir et Sa Volonté»(178).

Ces mots expliquent délicatement la réalité de l'Eternité d'Allah, qu'aucun oeil humain ne peut percevoir et qu'aucune sagesse humaine ne saurait concevoir, et ils éclairent les mystères de la création amenée à l'existence par le Pouvoir et la Volonté Divins.

Dans la 6ème Supplication d' "al-Çahîfah al-Sajjâdiyyah", nous lisons ce qui suit:

«Louanges à Allah Qui a créé le jour et la nuit par Sa Puissance, et Qui les a maintenus à une certaine distance l'un de l'autre, par Son Pouvoir, et Qui a assigné à chacun des deux une limite précise, et Qui a fait chacun d'eux succéder à l'autre(179) afin que les serviteurs d'Allah puissent s'assurer leurs moyens de subsistance. La nuit a été créée pour qu'ils se remettent de la fatigue de l'effort de la journée et se reposent afin de récupérer leurs forces, qu'ils satisfassent leurs besoins naturels et s'adonnent à leurs plaisirs licites»(180).

Dans cette Supplication, la Sagesse de la création du jour et la nuit consiste en ce qu'elle offre aux êtres humains des avantages nombreux pour lesquels ils doivent être reconnaissants envers Allah.

Dans la 7ème Supplication, l'accent est mis sur le fait que toute chose et tout événement sont soumis au Commandement d'Allah:

«O Seigneur! O Toi par la Volonté de Qui se défont les noeuds des difficultés et se réduit la gravité des adversités! O Seigneur! O Toi de Qui nous espérons une issue pour une vie

meilleure! C'est devant Ton Pouvoir que toutes les difficultés aplanies. C'est par Ta Grâce que les causes existent. Et c'est par Ton Pouvoir que le Décret est exécuté. Et c'est selon Ta Volonté que toutes choses se déroulent. Tout obéit à Ton Dessein sans attendre Ton Commandement, et tout s'abstient, conformément à Ta Volonté, sans attendre Ton Interdiction»(181).

2- L'humilité dans l'adoration d'Allah

Il faut savoir que, quel que soit le temps qu'il conserve à l'adoration d'Allah, et quelque élevé que soit le degré de sa piété et de son obéissance au Seigneur, l'homme est incapable de s'acquitter de sa dette envers le Créateur Dont les Faveurs à l'égard de Son serviteur sont inappréciables. Et c'est ce que nous suggère la Supplication 37 de l'Imam Zayn al-Abidine:

«O Seigneur! Personne ne peut exprimer pleinement sa gratitude pour les Bienfaits et la Grâce qui lui sont accordés par Ta Miséricorde. Car plus il exprime sa gratitude envers Toi, plus il se voit gratifié d'autres Bénédictiones qui requièrent de nouvelles manifestations de gratitude de sa part. Et il a beau faire tous les efforts pour obéir à Tes Commandements, il est loin de parvenir à répondre à Ta Faveur envers lui, car Ta Miséricorde est Infinie. C'est pourquoi, même les plus reconnaissants de Tes serviteurs sont incapables d'exprimer pleinement leur gratitude pour Ta Bonté, et les plus obéissants d'entre eux sont incapables de T'obéir parfaitement»(182).

Puisque les Bénédictiones et la Grâce d'Allah envers Ses serviteurs sont infiniment disponibles, ceux-ci ne sauraient s'en acquitter tout simplement en Lui exprimant leur gratitude et en Lui obéissant. Que dire alors de ceux parmi les serviteurs qui osent désobéir avec insolence à Ses Commandements et se livrer à des actes d'ingratitude? Ceux-là, quoi qu'ils fassent par la suite, ne pourraient racheter un seul de leurs péchés tant qu'ils auront été incapables de se repentir de leur ingratitude et de leur obéissance envers Allah. La 16ème Supplication d'al-Çahîfah al-Sajjâdiyyah évoque ce sujet, de la façon suivante:

«O Seigneur! Même si je pleurais tellement que mes cils en soient arrachés, même si je criais si fort que j'en perde la voix, même si je restais debout devant Toi si longtemps que mes pieds se gonflent, et si je m'inclinait (rokou`) devant Toi si longtemps que ma colonne vertébrale se brise, même si je me prosternais (faire sojoud) devant Toi jusqu'à ce que mes yeux sortent de leurs orbites, même si je léchais le sable toute ma vie, et que je boive de l'eau bourbeuse ma

vie durant, tout en Te glorifiant pendant tout ce temps jusqu'à ce que ma langue s'épuise, et que je n'ose pas, après tout cela, lever les yeux vers le ciel parce que je me sentirais honteux devant Toi, je ne mériterais pas pour autant l'effacement d'un seul de mes péchés»(183).

3- La Récompense et la Punition Divines

Dans la Supplication 46, il est question de la Récompense et de la Punition, c'est-à-dire du Paradis ou de l'Enfer, qui nous attendent selon nos actions de ce bas-monde. Les Récompenses d'Allah pour Ses serviteurs sont toujours une faveur résultant de la Grâce et de la Miséricorde d'Allah, parce que l'homme ne mérite rien d'autre qu'une punition, même pour le moindre péché.

En effet, même les péchés mineurs que l'homme commet à cause de sa tendance hautaine le rendent passible de la Colère d'Allah, car l'homme n'a pas d'excuse pour ses péchés, et il ne peut pas, par conséquent, s'attendre à la Clémence d'Allah.

Dans la Supplication dont il est question ici, ainsi que dans toutes les autres Supplications d'al-Çahîfah al-Sajjâdiyyah, cette vérité est mise en évidence, afin de suggérer à l'âme la crainte de la Punition d'Allah, et l'espoir d'obtenir Sa Récompense. Et toutes ces Supplications s'ingénient, dans leurs différents styles, tous éloquents, à imprégner le coeur de celui qui les récite, de la terreur que lui inspire l'idée de commettre un péché:

«O Seigneur! Ton Argument et Ta Preuve sont fermement établis, et ils sont inaltérables. Ta Souveraineté est éternelle et impérissable. C'est pourquoi, quiconque se détourne de Toi subira éternellement Ta Colère, et quiconque perd espoir en Toi sera toujours dans un désespoir absolu. Quiconque se montrera arrogant après avoir reçu Tes Bénédiction et Ta Miséricorde, sera le plus condamnable. Que de fois il subira Ta Terrible Punition, et traînera dans un état constant de malheur pendant une période indéfinie. Comme il est loin du vrai soulagement, le but qu'il recherche! Et dans quel désespoir il se trouve, alors que l'issue est facile à trouver: Ton Décret est juste et n'opprime personne, et Ta Décision est équitable et ne lèse personne, car Tu as réfuté tous les arguments (de défense) et Tu n'as laissé place à aucune excuse»(184).

On retrouve le même thème dans la Supplication 31, qui dit:

«O Seigneur! Mes péchés m'ayant placé au banc des condamnés dans Ta Cour, aie donc pitié de ma solitude devant Toi, des battements de coeur intenses que m'inspire Ta crainte, du tremblement de tout mon corps devant Ta Haute Autorité! Si je garde le silence, personne ne parlera pour moi, et si j'aspire à une intercession, je ne m'en trouve pas digne!»(185)

Et dans la Supplication 39:

«Si Tu me punis avec Justice (avec ce que je mérite), je périrai, et si je n'obtiens pas la protection de Ta miséricorde, je serai détruit. Je T'implore donc pour que Tu me débarrasses de la surcharge de péchés, qui est trop lourde pour moi, et dont je ne supporte pas le fardeau. Que la paix soit sur Mohammad et Sa Noble Descendance. Que mon âme soit pardonnée pour les péchés qu'elle a commis contre elle-même. Que Ta Miséricorde m'aide à supporter le fardeau de mes péchés»(186).

4- Les Supplications des prévention contre les péchés

Ces Supplications visent à prévenir celui qui les récite contre toute malversation, et à purifier son coeur de toute pollution. Voici, à titre d'exemple, la Supplication 20 d'al-Çahîfah al-Sajjâdiyyah:

«O Seigneur! Fais que je puisse accomplir mes intentions, par Ta Grâce! Consolide ma Foi en Toi. Réforme, par Ton Autorité, ce qui est corrompu en moi! O Seigneur! Accorde Tes Bénédiction à Mohammad et à Sa Sainte Progeniture. Assure-moi Ta Guidance, que je n'échangerai contre quoi que ce soit. Montre-moi le Droit Chemin dont je ne pourrai pas dévier. Favorise-moi par une bonne intention à propos de laquelle je n'aurai aucun doute. O Seigneur! Réforme mes habitudes blâmables, mes défauts condamnables, et perfectionne mes bonnes qualités!»(187)

5- Les Supplications de renforcement de la personnalité

Ces Supplications visent en outre un autre effet, celui de renforcer la personnalité de ceux qui les récitent et de les rendre indépendants d'autrui, afin qu'ils ne s'humilient devant personne, hormis Allah, pour pouvoir à leurs besoins. Car le pire des défauts est sûrement de convoiter ce que les autres possèdent. L'exemple de ce genre de Supplication se trouve aussi dans la

«O Seigneur! Ne me laisse pas faire appel à quiconque autre que Toi en cas de nécessité, ni demander à un autre que Toi si je suis dans le besoin, ni implorer quelqu'un d'autre que Toi si je suis dans la crainte. Autrement, j'aurai mérité Ton abandon, Ta disgrâce et Ta défaveur»(188).

Dans la Supplication 28, nous pouvons lire, sur le même thème:

«O Seigneur! Je T'ai dévoué sincèrement mon coeur, et j'ai renoncé à demander quoi que ce soit aux autres, qui dépendent eux-mêmes de Toi. Je me suis détourné de ceux qui ont eux-mêmes besoin de Ta Bonté, car j'ai réalisé que c'est stupide et illusoire qu'un nécessiteux demande à un autre nécessiteux de satisfaire son besoin» (189).

Et dans la Supplication 13, on lit:

«O Seigneur! Quiconque essaie de satisfaire son besoin en s'adressant uniquement à Toi, et qui cherche à se soustraire au besoin en faisant appel à Toi, aura en réalité choisi la bonne direction, et opté pour la vraie solution. En revanche, quiconque se dirige vers l'un de Tes serviteurs pour lui demander ce qui lui manque, ou fait de ce dernier l'origine de la satisfaction de son besoin, se sera exposé à la privation et aura mérité de Ta part que Tu ne lui accorde pas Tes Bienfaits»(190).

6- Les obligations envers les droits des autres

Certaines Supplications d'al-Çahîfah al-Sajjâdiyyah nous enseignent la nécessité de nous acquitter de nos obligations envers les droits des autres et nous rappellent que la Fraternité islamique commande l'aide mutuelle, la coopération, la paix, la cordialité, la sympathie, la compassion et le sens du sacrifice entre les Musulmans.

En voici un exemple, dans la Supplication 38:

«O Seigneur! J'implore Ton Pardon pour avoir été témoin de l'oppression d'une personne sans venir à son secours, et pour avoir reçu la faveur de quelqu'un sans l'en remercier, et pour n'avoir

pas pardonné à quelqu'un le mal qu'il m'avait fait bien qu'il s'en soit excusé, et pour n'avoir pas aidé un nécessiteux qui m'avait demandé de l'aider, et pour ne m'être pas acquitté d'un devoir envers un Croyant qui a un droit sur moi, et pour n'avoir pas gardé pour moi le défaut d'un Croyant que j'avais découvert»(191).

Cette façon de s'excuser auprès d'Allah est en fait le meilleur moyen de hisser l'âme vers le plus haut rang de la morale spirituelle et de la perfection.

Mieux encore, la 39ème Supplication nous apprend comment pardonner à quelqu'un le mal qu'il nous a fait, sans chercher à nous venger de lui. Elle vise ainsi à élever l'âme à la position exaltée qu'Allah réserve aux plus pieux de Ses serviteurs:

«O Seigneur! Si quelqu'un m'a fait un mal que Tu interdis, et qu'il a usurpé mes droits malgré Ta prohibition, et ce, qu'il soit mort sans me rendre justice ou qu'il soit encore vivant, pardonne-lui s'il souffre de l'injustice qu'il m'a faite, et excuse-le de son usurpation de mes droits, ne l'arrête pas pour le méfait qu'il a commis contre moi, et ne l'humilie pas pour ce qu'il a gagné injustement à mes dépens. De même, récompense-moi pour le pardon que je lui ai offert, et de l'acte de charité que j'ai fait en sa faveur en lui pardonnant. De même, considère le pardon que je lui ai offert et le geste de charité que je lui ai consenti en lui pardonnant, comme la plus pure des aumônes que l'on puisse faire, et la plus pieuse des Prières que ceux qui cherchent à se rapprocher de Toi puissent offrir, et compense mon pardon en sa faveur par Ton Pardon en ma faveur, et ma Prière pour lui par Ta Miséricorde sur moi, afin que chacun de nous puisse ainsi jouir de Ta Grâce et de Ta Faveur»(192).

Quelle merveille que cette dernière partie de la Supplication, et quel bel effet elle laisse sur les âmes pieuses, puisqu'elle leur suggère la nécessité de la bienveillance envers tout le monde et du souhait de bonheur à tout, y compris à celui qui a commis le péché d'être injuste envers nous et de nous agresser! Si tous les êtres humains prêtaient une oreille attentive à ces Supplications de l'Imam al-Sajjâd, qui renferment tant d'Enseignements Divins éducateurs de l'âme, les hommes ne seraient sans doute pas ce qu'ils sont aujourd'hui.

156. "Al-Kâfî", 2/338, inclus dans le Hadith No. 1.

157. "Al-Kâfî", 2/339, H. 8

158. "Al-Kâfî", 2/341, H. 1-8.

159. "Al-Kâfî", 2/341, H. 1.

160. "Al-Kâfî", 2/339, Note du Hadith 8.

161. Il s'agit de Do`â'al-Khedhr que l'Imam Ali avait enseigné à Komayl et qui prendra l'appellation de Do`â' Komayl, parce que ce dernier le rapportera et le transmettra en indiquant que l'Imam Ali le récitait en posture de prosternation la nuit de la veille de la mi-Ch`abân. Komayl était un compagnon intime de l'Imam Ali et ensuite de son fils al-Hossayn Ibn Ali.

Il est recommandé de réciter ce Du`â' les veilles des vendredis sinon une fois par mois, ou même une fois par an, ou encore une fois dans la vie. (Voir: "Meçbâh al-Mojtahed", p. 844; "Al-Meçbâh" d'al-Kaf`amî, 2/282. Voir aussi: "Qu'est-ce que le Du`â', suivi de Du`â' Kumaïl", Traduit par Abbas Ahmad al-Bostani, Ed. "La Bibliothèque Ahl-Elbeit", à Paris, 1987.

162. "Meçbâh al-Mojtahed", p. 844, "Du`â' Kumaïl Ibn Ziyâd".

163. C'est le Du`â' qu'a rapporté Abou Hamzah al-Thamâli de l'Imam Zayn al-`Abedîn, Ali Ibn al-Hussain, en précisant qu'il le récitait avant l'aube chaque nuit du mois de Ramadhân, après avoir passé toute la nuit à accomplir des prières. (Voir: "Meçbâh al-Mojtahed", p. 582; "Al-Meçbâh" d'al-Kaf`amî, 2/345).

164. Cette Supplication est attribuée à l'Imam al-Mahdi, le Sauveur.

165. "Al-Balad al-Amîn", p. 349.

166. "Al-Kâfî", 2/313, H. 1.

167. Il s'agit de la tragédie de Karbalâ' qui eut lieu en l'an 61 A.H. en Irak, et dans laquelle

l'Imam al-Hussayn ainsi que les membres de sa famille et ses compagnons furent massacrés. De sa famille, seul son fils, l'Imam Ali Ibn Hussayn al-Sajjâd survécut au massacre, car étant malade, il ne participa pas à la Bataille héroïque, inégale et désespérée que son père avait dû livrer pour défendre la Foi et les principes de l'Islam. Cette tragédie est considérée comme l'événement le plus terrible et le plus marquant de l'histoire des premiers temps de l'Islam. D'innombrables ouvrages sont consacrés à cet événement riche en leçons et en exemples de sacrifices consentis par les Imam d'Ahl-ul-Bayt pour sauvegarder l'intégrité du Message de l'Islam.

(Voir en français: "L'Imam al-Hussayn et le Jour de `Achourâ", adaptation: Abbas Ahmad al-Bostani, Bibliothèque Ahl-Elbeit, Paris, 1984).

168. Chacun des Douze Imams joua un rôle historique mémorable dans la sauvegarde du Message de l'Islam. Si l'action politique, éducative, sociale différa de l'un à l'autre selon le contexte et la conjoncture historiques de son époque, il est difficile de dire que l'importance des rôles joués par les uns soit plus grande que celle des autres.

Certains historiens et biographes ont eu tendance à limiter le rôle de l'Imam al-Sajjâd à ses activités cultuelles et spirituelles, et minimiser son action sociale et combative, ayant préconçu l'idée que la mission des Imams d'Ahl-ul-Bayt s'était écartée de la scène politique et sociale depuis le martyre de l'Imam al-Hussain. Ils ont avancé à l'appui de leur idée reçue l'oeuvre saillante qu'avait laissé l'Imam Zayn al-`Abedîn, et qui consiste en sa célèbre livre de Supplication, "Zabour Ale Mohammad", ainsi son "Epître de Droits". Or l'Imam Zayn al-`Abedîn avait beaucoup fait pour éduquer et former une avant-garde pieuse et consciente. Par ailleurs des recherches historiques approfondies sur sa vie «ont montré qu'il avait joué un rôle politique très efficace, et que son sens aigu de l'organisation lui avait permis d'élaborer le plan politique le plus intelligent qui puisse être dans la conjoncture historique de son époque. Le combat politique missionnaire qu'il avait mené en vue d'appliquer ses plans d'action est considéré comme la méthode d'action la plus pertinente et la plus réussie.» L'ouvrage qu'al-`Allâmah al-Mohaqqeq, Sayyed Mohammad Redhâ al-Hosaynî al-Jalâli vient de publier, intitulé "Jehâd al-Imâm al-Sajjâd", ouvre une nouvelle porte pour les chercheurs, leur permettant de revoir et de corriger l'idée reçue à laquelle leurs prédécesseurs ont souscrit trop hâtivement.

169. "Al-Çahîfah al-Sajjâdiyyah", Du`â' 2.

170. Voir Du`â' 51 et d'autres qui illustrent ses Supplications et ses implorations.

171. Voir: Du`â' 2, Du`â' 3, Du`â' 4.

172. Voir: Du`â' 24 où il prie pour ses parents.

173. Voir: Du`â' 24, 25, 26 où il fait des Supplications respectivement pour ses parents, son fils
et ses voisins.

174. Voir: Du`â' 30 où il prie pour implorer le secours d'Allah en vue de pouvoir s'acquitter des
dettes.

175. Du`â' 20: Une Supplication pour atteindre aux nobles caractères.

176. Voir: Du`â' 15, Supplication lors de maladie.

177. Voir: Du`â' 27, sa Supplication pour les "Ahl al-Thoghour" (les gardiens des frontières de
la nation musulmane).

178. Du`â' 1: Les Louanges d'Allah.

179. La succession des jours et des nuits est progressive pour éviter l'apparition brusque de la
lumière et de l'obscurité.

180. Du`â' 6: Supplication du matin et du soir.

181. Du`â' 7: Sa Supplication à faire lors d'une angoisse et d'un malheur.

182. Du`â' 37: Sa Supplication lorsqu'il éprouvait le sentiment de n'avoir pas suffisaient fait
preuve de reconnaissance envers les bienfaits d'Allah.

183. Du`â' 16: Sa Supplication lorsqu'il implore le pardon d'Allah pour ses défauts.

184. Du`â' 46: Supplication qu'il faisait le jour de la fête de Fetr après la prière de cette fête,

ainsi que les Vendredis.

185. Du`â' 31: Sa Supplication en vue de la repentance.

186. Du`â' 39: Supplication en vue d'obtenir le Pardon et la Miséricorde d'Allah.

187. Du`â' 20: Supplication pour les bons caractères et les actions louables.

188. Su`â' 20: Supplication pour les bons caractères et les actions louables.

189. Du`â' 39: Supplication de demande du Pardon et de la Miséricorde d'Allah.

190. Du`â' 13: Supplication en vue de la satisfaction des besoins.

191. Du`â' 38: Supplication en vue de présenter des excuses pour n'avoir pu s'acquitter des
droits des gens, et d'être épargné de l'Enfer.

192. Du`â' 39: Supplication pour implorer le Pardon et la Miséricorde d'Allah.

Source : "Les croyances du Chiisme" de Mohammad Redhâ al-Modhaffar (traduit par Abbas
(AHMAD Al-Bostani